

MISE À JOUR DES COÛTS - PROGRAMME DES SERVICES RÉMUNÉRÉS

**Comité des finances
et de la vérification**

Le 13 novembre 2018



**OTTAWA POLICE SERVICE
SERVICE DE POLICE D'OTTAWA**

*A Trusted Partner in Community Safety
Un partenaire fiable de la sécurité communautaire*



ottawapolice.ca

CONTEXTE



- Question de la Commission lors de sa réunion de juin 2018
 - Demande d'analyse
 - Application, au programme des services rémunérés, de la méthode du recouvrement complet des coûts proposée pour les frais de vérification d'antécédents
 - Rapport au CFV
- Décision de la Commission rendue lors de sa réunion d'octobre 2018
 - Approbation de la méthode du recouvrement complet des coûts pour les frais de vérification d'antécédents

ANALYSE DU RECOUVREMENT COMPLET DES COÛTS DES SERVICES RÉMUNÉRÉS



- Tarification actuelle
 - Taux horaire des heures supplémentaires + 20% du coefficient d'imputation des coûts indirects
- Tarification du recouvrement complet des coûts
 - Taux horaire des heures supplémentaires + 35% du coefficient d'imputation des coûts indirects
- Exemple: Tarif d'agent
 - Augmente de 84,90\$ à 95,50\$, soit de 12,5%
- Recouvrement additionnel de coûts estimé à 0,8M\$

ANALYSE DU RECOUVREMENT COMPLET DES COÛTS DES SERVICES RÉMUNÉRÉS (suite)



Exercice financier 2017	Montant
Coûts directs	5 240 000\$
Coefficient d'imputation des coûts indirects:	
Recouvrement complet des coûts: 35%	1 834 000\$
Recouvrement actuel des coûts: 20%	1 048 000\$
Écart	786 000\$

INCIDENCE SUR LA TARIFICATION DES SERVICES RÉMUNÉRÉS



Tarification 2018 des services rémunérés	Taux horaire	Taux horaire
	Frais admin. de 20%	Frais admin. de 35%
Agent	\$84.90	\$95.50
Sergent	\$96.30	\$108.30
Sergent d'état-major	\$105.30	\$118.45
Inspecteur	\$129.14	\$145.25
Surintendant	\$147.94	\$166.45
Déneigement - Civil	\$68.00	\$76.50
Parc automobile - Civil	\$71.95	\$80.95
Agent spécial	\$77.35	\$87.00
Répartition - Civil	\$82.05	\$92.30
Véhicule	\$46.10	\$49.70
Unité canine (par affectation)	\$51.20	\$55.20
Bateaux et VTT	\$24.60	\$26.50

RECOMMANDATION



- Adoption de la méthode du recouvrement complet des coûts pour le programme des services rémunérés en augmentant à 35% les frais de recouvrement des coûts indirects
- Décision sur la mise en œuvre:
 - Mise en œuvre le 1^{er} janvier 2019 – Nécessite un rapport à la Commission en décembre 2018
 - Mise en œuvre le 1^{er} avril 2019 – Approbation de la nouvelle tarification dans le cadre du processus budgétaire à partir du dépôt de document budgétaire en février 2019